



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rég.
i
Mor
be



19069942

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

10-05-2019

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0669 715 120**

Nom

(en entier) : **La Creche Môm'en Chouette**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Despars (TOU) 94
7500 TOURNAI
Belgique**

Objet de l'acte : Modification

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Général du 11 avril 2019

Mr Hecq rappelle l'article 24 des statuts de la Crèche prévoyant que l'Assemblée Générale désigne 12 administrateurs dont :

- 4 représentants du Conseil d'Administration du CRP Les Marronniers;
- 4 représentants du personnel (le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le Directeur Financier et le Directeur Administratif et des Ressources Humaines) ;
- 2 représentants de la Ville de Tournai ;
- 2 représentants d'institutions privées.

Le Président indique que :

1.En date du 20 juin 2018, Madame Déborah Dewulf a démissionné de son mandat d'administrateur du CRP les Marronniers et de son mandat de Présidente et d'Administrateur de la Crèche Môm'en Chouette.

2.En date du 20 décembre 2018, Monsieur Benjamin Lefèvre a été désigné par Arrêté du Gouvernement Wallon pour remplacer Madame Déborah Dewulf en qualité d'Administrateur du CRP Les Marronniers. Il remplace également Madame Dewulf en qualité d'Administrateur de la Crèche Môm'en Chouette. Il est donc admis au sein de l'Assemblée générale et nommé au Conseil d'Administration.

3.En date du 10 décembre 2018, Madame Angélique Dumoulin a été désignée par le Conseil d'Administration en qualité de Directeur Administratif et des Ressources Humaines au CRP Les Marronniers, elle remplace donc Madame Fanny Bonnet en qualité d'Administrateur de la Crèche Môm'en Chouette. Elle est donc admise au sein de l'Assemblée générale et nommée au Conseil d'Administration.

4.Suite aux élections du 14 octobre 2018, le Conseil Communal de la Ville de Tournai a décidé, en séance du 28 janvier 2019, de renouveler ses représentants auprès des institutions dont la Ville est membre. Dès lors, Monsieur Vincent Braeckelaere et Madame Sandrina Descarpentry sont démissionnaires de leurs mandats au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale. Monsieur Simon Leconte et Madame Virginie Lolliot sont donc admis en qualité de représentants de la Ville de Tournai à l'Assemblée Générale et nommés au Conseil d'Administration de la Crèche.

Pour rappel, la durée du mandat d'administrateur désignés par l'OIP, ou ayant la qualité substantielle d'être administrateurs, directeur général, membre du personnel ou représentants syndical de l'OIP est de la même durée effective que la durée effective du mandat des administrateurs de l'OIP – étant entendu qu'il reste en fonction jusqu'à l'installation du Conseil d'Administration qui suit la désignation des nouveaux administrateurs. La durée des mandats des représentants de la Ville de Tournai expire après la première assemblée générale qui suit le renouvellement du Conseil Communal.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité.

Jean-Marie BROOMS, Président

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).